



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 94674

Texte de la question

Suite à sa précédente question écrite n° 60362 du 15 mars 2005 restée sans réponse et à la réponse du ministre du 15 février 2005 à sa question n° 52171, M. Thierry Mariani appelle à nouveau l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le montant des crédits d'indemnisation dus par l'Etat pour refus de concours de la force publique au cours des cinq dernières années. Plus particulièrement, il souhaite connaître ces chiffres par département et par année ainsi que, dans la mesure du possible, le nombre de dossiers annuels pour chacun de ces départements. De plus, il souhaite savoir quelles instructions il compte donner afin de faire baisser sensiblement ces crédits.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94674

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5087